

**Arrêté UFR Sciences
Master Information et médiation scientifique et technique – 2024-2025**

LE PRESIDENT.

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 05 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine « **Sciences et Technologies** » mention « **Information et médiation scientifique et technique** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

MASTER 1
Semestre 1 Semestre 2 et Jury de Master 1
Parcours : Veille technologique et innovation (VTI)
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Valérie LEVEILLE Suppléant(e) : Hervé ROSTAING Liste des membres : Alain BARONI, Aude INAUDI, Patrick FOURNIER <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> Liste des membres :

MASTER 2
Semestres 3 Semestre 4 et Jury de parcours-type et délivrance du diplôme
Parcours-type : Veille technologique et innovation (VTI)
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Valérie LEVEILLE Suppléant(e) : Hervé ROSTAING Liste des membres : Alain BARONI, Aude INAUDI, Patrick FOURNIER <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 29 octobre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences




Laurence MOURET